



CLASSE PRÉPARATOIRE AUX GRANDES ÉCOLES Écoles d'ingénieurs et vétérinaires – CPGE «Agro-Véto»

Anciennement ATS Bio

**Devenir ingénieur dans les sciences du vivant
et de l'environnement ou vétérinaire**



Présentation générale

• Cette formation permet d'intégrer avec des compétences optimales les écoles Nationales d'Ingénieurs (Agronomie agro-alimentaire, horticulture, paysage etc...) ou les écoles Nationales Vétérinaires.

• **Durée :** 1 an

• **Conditions d'admission :**

➢ Concours en fin de deuxième année de BTS :

Admissibilité : étude du dossier scolaire et de BTS + épreuve écrite de synthèse

Admission : entretien en visio

➢ Ouvert à tous les les BTSA (sauf TC et DATR), aux BTSM et aux BTS suivants :

- Analyse de biologie médicale
- Bio analyses et contrôles
- Bio qualité
- Biotechnologique
- Conception et réalisation de systèmes automatiques
- Contrôle industriel et régulation automatique
- Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (ex : informatique et réseaux pour l'industries et les services techniques)
- Diététique
- Maintenance des systèmes
- Métiers de la chimie
- Métiers de la mesure
- Métiers de l'eau
- Métiers des services et de l'environnement
- Techniques et services en matériel agricole

• **Qualités requises pour réussir**

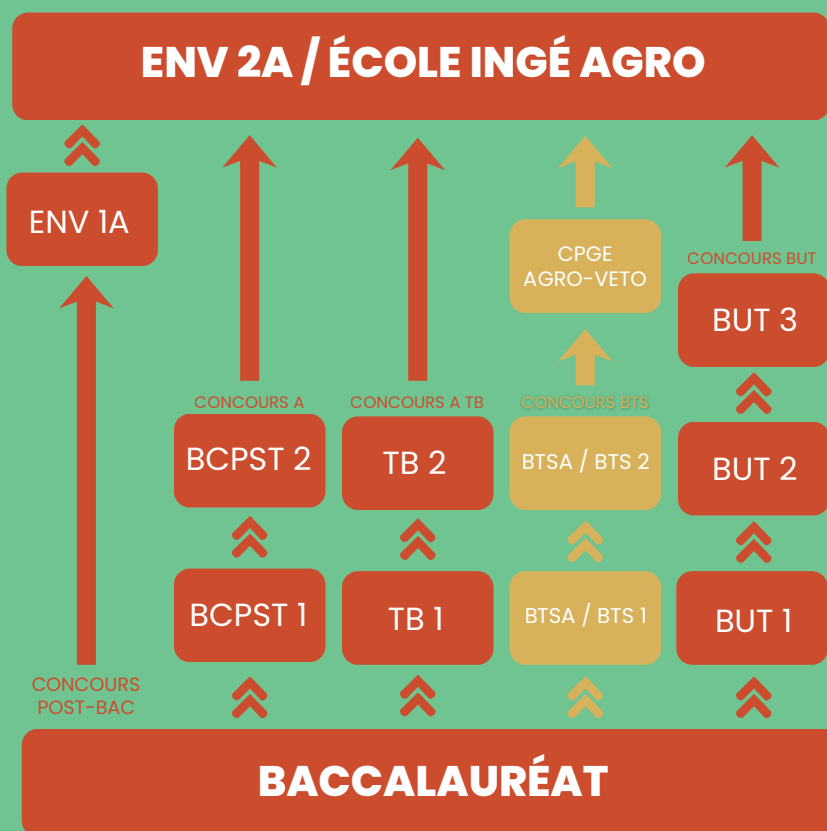
- De très bons résultats dans le secondaire, de très bons résultats aux BTSA ou BTS.
- De très bonnes capacités intellectuelles, un sens de l'abstraction et un bon niveau de réflexion.
- Goût pour les sciences et la culture générale
- Un bon niveau dans les différentes disciplines
- Motivation, assiduité et sérieux
- Grandes capacités de travail

• **Evaluation**

Affectation en deux temps :

➢ Réussite au concours Agro ou Vêto en fin de BTS

➢ Affectation en école en fonction de la réussite en CPGE Agro-Vêto (contrôle continu + examens finaux)



Programme de formation

La formation comprend les enseignements suivants :
Mathématiques, Physique-Chimie, Biologie,
Expression en langue française et anglaise.

Organisation en faveur de l'acquisition de l'autonomie de travail

Un accompagnement important au premier semestre

- Lors des enseignements disciplinaires, des méthodes de pédagogie active, du travail en groupe
- Un accompagnement personnalisé et adapté
- Un temps de travail personnel hors la classe limité

Une autonomie croissante au second semestre

- Des approfondissements par filière avec une place plus importante dédiée au travail personnel hors la classe
- Part plus importante des pédagogies de projet

Un accompagnement à la carte et selon les besoins

- Permanence AP quotidienne avec 2 à 3 professeurs présents
- Accompagnement à l'orientation

Quelle école intégrer après l'année de CPGE Agro-Véto :

- Agrocampus Ouest (cursus ingénieur en horticulture et paysage) – Centre d'Angers
- Agrocampus Ouest (cursus ingénieur agronome) – Centre de Rennes
- AgroParis Tech
- Agrosup Dijon (cursus ingénieur agronome civil)
- Agrosup Dijon (cursus ingénieur agronome fonctionnaire)
- Agrosup Dijon (cursus ingénieur en agroalimentaire)
- Bordeaux Sciences Agro
- ENSAIA : Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires de Nancy
- ENSAT : Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse
- Montpellier Sup Agro (cursus ingénieur agronome)
- Montpellier Sup Agro (cursus ingénieur SAADS)
- ONIRIS Nantes Atlantique (cursus ingénieur)
- ONIRIS Nantes Atlantique (cursus vétérinaire)
- Vétagrosup Clermont Ferrand (cursus ingénieur)
- Vétagrosup Lyon (cursus vétérinaire)
- ENV Alfort

Établissements proposant cette formation

Lycée – CFA LeValentin (26)

Bourg-lès-Valence • 04 75 83 33 55

Lycée – CFA Louis Pasteur – Marmilhat (63)

Lempdes • 04 73 83 72 50